

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal tenue le mardi 10 décembre 2013 à 20h00 au centre communautaire de Luskville, située au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, les conseillers, Thomas Howard, R. Denis Dubé, Dr. Jean Amyotte, Nancy Draper-Maxsom, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

Également présents, M. Sylvain Bertrand, directeur général, M. Benedikt Kuhn, directeur général adjoint ainsi que quelques contribuables.

La séance débute à 20h00.

PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

- Lorraine Cousineau - Boîtes pour St-Vincent-de-Paul sur terrains municipaux et aide de la municipalité
- Madeleine Carpentier - Drainage projets domiciliaires

RAPPORT DÉPOSÉ PAR LE MAIRE ROGER LAROSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC LORS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2013

Aux membres du Conseil et aux contribuables;

Je suis heureux de présenter le rapport annuel sur la situation financière de la Municipalité de Pontiac.

Selon l'article 955 du Code Municipal, au moins quatre semaines avant que le budget soit déposé devant le conseil pour adoption, un rapport sur la situation financière de la Municipalité doit être présenté par le maire.

2012

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, les états financiers vérifiés démontrent des revenus de **6 508 246,00\$** et des charges de **6 519 458,00\$** et des ajustements à des fins fiscales de **32 142,00\$** ce qui nous laisse un léger surplus de l'exercice de **20 930,00\$**.

L'excédent accumulé se détaille donc comme suit après ajustements :

-	Surplus non affecté	543 269,00\$
-	Surplus affecté	362 813,00\$
-	Réserves financières	75 000,00\$
-	Fonds réservés	336 543,00\$

Selon la loi, la municipalité a présenté un programme triennal d'immobilisation pour les années 2012-2013-2014. Les sommes nécessaires seraient, en majeure partie, prises à même les surplus de la municipalité ou par règlement d'emprunt si le conseil décidait de réaliser ces projets.

2013

Les résultats préliminaires 2013 tentent à démontrer un léger déficit compte tenu des engagements financiers déjà comptabilisés.

Selon l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération et l'allocation des dépenses annuelles versées aux élus, par la municipalité et la MRC en 2013.

SALAIRE	MONTANT	ALLOCATION	TOTAL
Maire	24 817,32\$	12 408,60\$	37 225,92\$
Conseiller	8 272,44\$	4 136,16\$	12 408,60\$
Représentant MRC	14 637,00\$	7 318,50\$	21 955,50\$

Selon l'article no 955 du Code municipal : « contrats de plus de 25 000,00 \$ de l'année en cours »:

9206-9467 Québec Inc. (administrateur : Mario Allen)	Déneigement secteur F (Luskville) et C (Onslow-Sud)	135 683,60\$
RAYMOND BÉLISLE	Travaux et location d'équipement	86 040,00\$
RAYMOND BÉLISLE	Déneigement secteur G (Breckenridge)	59 564,05\$
COCO PAVING INC.	Achat d'asphalte	27 336,66\$
WESLEY GORDON	Réparations véhicules	69 945,30\$
JASON HYNES CONSTRUCTION	Pavage / entretien chemins	163 374,89\$
CONSTRUCTION LAFARGE QUE. LTEE	Réparation chemins	27 162,50\$
LAMARCHE MCGUINTY INC.	Gravier	104 603,83\$
LEBLOND, DANIEL	Conciergerie (Caserne Breckenridge, bureau municipal, bibliothèques, centre communautaire de Luskville et Centre Albert Kennedy)	26 347,39\$
9161-4396 QUÉBEC INC. (Les Entreprises Domenik Sigouin Inc.)	Installation conduite eau potable sous la Rivière Quyon	41 396,75\$
R.H. NUGENT EQUIPMENT RENTALS LTD	Déneigement secteur B (Onslow-Nord)	52 998,42\$
MACEWEN PETROLUM	Diesel pour les véhicules et huile pour fournaise	111 823,29\$
MOUNTAINVIEW TURF FARM	Déneigement secteur E (Village de Quyon)	72 158,34\$
NETTOYAGE LP LAURIN	Nettoyage du Moulin sur le chemin Egan	40 241,25\$
NUGENT CONSTRUCTION INC.	Gravier – chemins municipaux	46 660,75\$
LES SERVICES EXP	Études-recherches-évaluations (Conduite Rivière Quyon – divers chemins)	109 509,72\$
SOMAVRAC CC INC.	Calcium	29 976,42\$
WASTE MANAGEMENT QUEBEC INC.	Contrat ordures et recyclage	292 372,51\$

Projets en vue pour 2014

1. Achat d'équipement incendie (1 camion)
2. Centre communautaire
3. Traitement – boues septiques
4. Remplacer la niveleuse

Vous êtes cordialement invités à une consultation publique pré-budgétaire le 6 janvier 2014 à 19h30 au centre communautaire situé au 2024 route 148, Pontiac.

Le budget final pour 2014 sera adopté le 14 janvier 2014 à 19h00 au centre communautaire. J'invite tous les contribuables à assister à cette réunion afin d'être mieux renseignés.

Donné à Pontiac, Québec, ce 10^e jour de décembre 2013.

13-12-1776

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Parole au public et questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
 - 4.1 Procès-verbal des séances spéciales tenues le 19 et le 26 novembre 2013
5. **Administration**
 - 5.1 Transferts budgétaires
 - 5.2 Liste des factures à payer
 - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
 - 5.4 Liste des engagements pour le mois de décembre
 - 5.5 Dossier #111601-40 – Paiement de la franchise d'assurance
 - 5.6 Changement concernant la norme comptable
 - 5.7 Adoption du calendrier des réunions régulières 2014
 - 5.8 Avis de motion – Règlement no. 30-13 visant à annuler le règlement no. 06-10
 - 5.9 Dépôt du projet de règlement no. 30-13 pour abroger le règlement no. 06-10 adopté le 13 avril 2010
 - 5.10 Dépôt de documents
 - 5.11 Liste des comités
 - 5.12 Vente pour taxes 2013
6. **Sécurité publique**
 - 6.1 Entente inter-municipale – Services d'incendie
7. **Travaux publics**
 - 7.1 Espaces verts
8. **Hygiène du milieu**
 - 8.1 Appel d'offres écocentre- Transport et disposition des matières récupérées
9. **Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Demande à la CPTAQ – 1874 chemin de la Montagne
 - 9.2 Subdivision Village des Plaines Phase II – 1 Chemin des Laurentides
 - 9.3 Avis de motion – Projet de règlement 28-13
 - 9.4 Dépôt du projet de règlement 28-13 pour amender le règlement de lotissement 178-01
 - 9.5 Traduction – projet de règlements 24-13, 25-13, 26-13 et 27-13
10. **Loisir et culture**
 - 10.1 Patinoire et surveillance - parc de Luskville
 - 10.2 Patinoire parc Davis
11. **Divers**
12. **Rapports divers et correspondance**
 - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux :
 - a) animaux
13. **Dépôt du registre de correspondance**
 - 13.1 Registre de correspondance du mois de novembre 2013
14. **Période de questions du public**
15. **Levée de la séance**

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Secondé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retrait : 6.1- Entente inter-municipale – Services d'incendie

Adoptée

13-12-1777

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCE SPÉCIALES DU 19 ET DU 26 NOVEMBRE 2013

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Secondé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux des séances spéciales tenue le 19 et le 26 novembre 2013.

Adoptée

13-12-1778

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (Décembre 2013)

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Secondé par : R. Denis Dubé

ET RÉSOLU QUE la municipalité effectue les transferts budgétaires tel qu'inscrit à la liste jointe en annexe au montant total de **65 706,00\$**

Adoptée

13-12-1779

LISTE DES FACTURES À PAYER

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Secondé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **58 796,93\$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 30 novembre 2013 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

13-12-1780

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PRÉ-APPROUVÉES

Il est

Proposé par: Dr. Jean Amyotte
Secondé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 6 novembre au 30 novembre 2013, le tout pour un total de **221 223,58 \$** (voir annexe).

Adoptée

13-12-1781

LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2013

Il est

Proposé par : Thomas Howard
Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **8 353,15 \$** taxes incluses.

Adoptée

13-12-1782

DOSSIER #111601-40 – PAIEMENT DE LA FRANCHISE D'ASSURANCE

CONSIDÉRANT le jugement # 550-22-013306-111 rendu dans la cause opposant la municipalité à l'entreprise 6592031 Canada Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec a payé les sommes dues par le jugement;

CONSIDÉRANT QUE les procureurs de la MMQ n'entendent pas porter la cause en appel;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss
Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité rembourse la somme de 2 500,00\$ à titre de franchise à la MMQ pour le jugement ci-haut cité.

13-12-1783**CHANGEMENT CONCERNANT LA NORME COMPTABLE**

ATTENDU QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité de Pontiac, pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte

Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retenir de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

Adoptée

13-12-1784**CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte

Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 19h30 :

14 janvier	13 mai	9 septembre
11 février	10 juin	14 octobre
11 mars	8 juillet	11 novembre
8 avril	12 août	9 décembre

IL EST DE PLUS RÉSOLU de tenir les rencontres du mois de mai à Breckenridge et du mois d'août à Quyon.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, **Dr. Jean Amyotte**, conseiller du district électoral numéro 6, à la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet que j'entends présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement visant à annuler le règlement no. 06-10 adopté le 13 avril 2010 et intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 81 600,00 \$ pour le pavage du chemin Cedarvale ».

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 30-13
« RÈGLEMENT POUR ABROGER LE RÈGLEMENT NO. 06-10 ADOPTÉ LE 13
AVRIL 2010 »

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le 13 avril 2010 le règlement 06-10 intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 81 600,00 \$ pour le pavage du chemin Cedarvale »;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement d'emprunt n'a jamais été réalisé et que les travaux ont été payés par les surplus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger ledit règlement ;

Il est

Proposé par :

Secondé par :

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le présent règlement comme suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit;

ARTICLE 2 Le présent règlement abroge le règlement no. 06-10 du 13 avril 2010 intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 81 600,00 \$ pour le pavage du chemin Cedarvale »;

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général dépose l'avis juridique concernant le formulaire de décharge de responsabilité daté du 2 décembre 2013.

13-12-1785

LISTE DES COMITÉS

Il est

Proposé par : Roger Larose

Secondé par : Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU QUE les comités soient formés de façon suivante :

<i>COMITES MUNICIPALES</i>	<i>PRÉSIDENCE</i>	<i>MEMBRES</i>
<u>Comité de l'aménagement et de l'urbanisme</u> : Comité Consultatif Urbanisme.	Inès Pontiroli	Nancy Draper-Maxsom Tom Howard
<u>Développement économique</u> : Revitalisation de quartier, agriculture, commercial, industriel et logement social (OMHP).	Nancy Draper-Maxsom	R. Denis Dubé Inès Pontiroli
<u>Infrastructures et réseau routier municipal</u> : Édifices municipaux, équipements et flotte de véhicules, Voirie (chemins de tolérance et projets spéciaux).	CONSEIL MUNICIPAL	
<u>Infrastructures sanitaires & Environnement</u> : Eau potable (aqueduc et puits), Eaux usées (réseau d'égouts, installations septiques et traitements), Matières résiduelles (gestion et récupération), Protection environnementales (agricole, cours d'eau et milieux humides).	R. Denis Dubé	Jean Amyotte Brian Middlemiss
<u>Développement communautaire & touristique</u> : Les loisirs, la culture, le sport, la promotion et l'accueil touristique. Bibliothèques, parcs, associations de quartier, pistes cyclables régionales, projet du Parc du Sault-des-Chats.	Jean Amyotte	Inès Pontiroli Tom Howard
<u>Administration et finances</u> : Budget, surveillance, taxation et l'évaluation foncière.	Brian Middlemiss	Nancy Draper-Maxsom R. Denis Dubé
<u>Sécurité publique : service de police et service d'incendie</u> : Protection et prévention.	Tom Howard	Brian Middlemiss Jean Amyotte

CONSEILS ET COMITÉS EXTRA MUNICIPAUX ET INTRA MUNICIPAUX	
Municipalité Régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais Conseil des Maires	Maire
Conseil Régional des Élus de l'Outaouais conseil d'administration (régional)	Maire
Autorité portuaire Mohr's Landing-Quyon (Quais)	Maire
Centre Local de Développement CLD	Maire
Commission culturelle CLD	Inès Pontiroli, Jean- Claude Carisse
Tables autonomes des aînés des Collines TAAC conseil d'administration (régionale)	Bruno Alary, R. Denis Dubé
Table de concertation de la lutte à la pauvreté et de l'inclusion sociale (municipale)	Inès Pontiroli

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le conseiller Brian Middlemiss occupera la position de maire-suppléant pour une période de 8 mois et qu'une rotation des élus soit effectuée pour cette responsabilité.

Adoptée

13-12-1786

VENTE POUR TAXES 2013

CONSIDÉRANT la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes du 5 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE 2 propriétés ont été adjudgées par défaut à la municipalité puisqu'aucun acheteur ne s'est manifesté;

Il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom

Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'adjudication des propriétés du 1033 Clarendon et du 19 Rear lors de la vente pour taxes tenue le 5 décembre 2013. Le directeur général est autorisé à signer les documents pertinents s'il y a lieu.

Adoptée

13-12-1787

ESPACES VERTS

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss

Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité procède à un appel d'offres pour l'entretien des espaces verts pour une période de 3 ans débutant au printemps 2014.

Adoptée

13-12-1788

APPEL D'OFFRES ÉCOCENTRE- TRANSPORT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉCUPÉRÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas de contrat valide pour la fourniture de conteneurs et le transport de ceux-ci et la disposition des matériaux récupérés ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres pour ces travaux ou une partie de ceux-ci ;

Il est

Proposé par : R. Denis Dubé
Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à la direction générale de préparer un devis pour appel d'offres pour la fourniture de conteneurs et le transport des matériaux récupérés à l'écocentre. L'appel d'offres pourra aussi comprendre la disposition des matériaux. Le devis final devra être approuvé par le conseil avant d'être publié.

Adoptée

13-12-1789

DEMANDE À LA C.P.T.A.Q – 1874, CHEMIN DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but l'aliénation d'une partie du lot 2 683 923, afin d'établir un jardin biologique comprenant la culture des légumes, des baies et des arbres fruitiers;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage 177-01;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Thomas Howard
Secondé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE ce Conseil supporte la demande du requérant ayant pour but l'aliénation d'une partie du lot 2 683 923, afin d'y établir un jardin biologique comprenant la culture des légumes, des baies et des arbres fruitiers.

Adoptée

13-12-1790

SUBDIVISION – VILLAGE DES PLAINES PHASE II – 1 CHEMIN DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE la phase II du Village des Plainnes fût approuvé en septembre 2013 sous le numéro de résolution 13-09-1709;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de la municipalité a fait l'objet d'attribution de nouveaux numéros de lots suite à la rénovation cadastrale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un nouveau plan cadastral parcellaire démontrant les numéros de lots faisant partie de la rénovation cadastrale;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte
Secondé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande du requérant et autorise la subdivision du Village des Plainnes, Phase II, localisé au 1 chemin des Laurentides tel que présenté dans le plan cadastral préparé par André Durocher, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 21 199, daté du 26 septembre 2013.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, **Roger Larose**, Maire de la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet que j'entends présenter à une prochaine session de ce conseil le règlement 28-13 amendant le règlement de Lotissement 178-01 afin de modifier les dispositions suivantes :

-Ajouter « les terrains situés dans une zone agricole et dont l'opération cadastrale est faite en conformité avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec » à l'article 2.1.3 relatif aux cas n'exigeant pas de cession de terrain ou de compensation monétaire.

-Augmenter de 4 à 10% la contribution pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeu et la préservation d'espaces naturels conformément à l'article 117.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

DÉPÔT PROJET RÈGLEMENT no. 28-13

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 178-01, RELATIVEMENT À LA CESSION DE TERRAIN POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS, APPLICABLE À L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pontiac est régie par le *Code municipal* et soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Pontiac a adopté le règlement de lotissement portant le numéro 178-01, entré en vigueur le 18 décembre 2001 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels, conformément à l'article 117.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge donc opportun d'augmenter de 4 à 10% la contribution pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeu et la préservation d'espaces naturels conformément à l'article 117.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire ajouter « les terrains situés dans une zone agricole et donc l'opération cadastrale est fait en conformité avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec » à l'article 2.1.3 relatifs aux cas n'exigeant pas de cession de terrain ou de compensation monétaire.

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par :

Secondé par :

ET RÉSOLU QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT NUMÉRO 28-13 DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC ORDONNE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 L'article 2.1., intitulé « *Cession de terrain pour fins d'aménagement de parcs, de terrain de jeux ou d'espaces naturels* » est modifié comme suit :

- Au début de la quatrième ligne, en **remplaçant** les mots « *quatre pour cent (4%)* » par les mots « *dix pour cent (10%)* » ;

ARTICLE 3 L'article 2.1.1, intitulé « *Compensation financière* » est modifié comme suit :

- À la troisième ligne du premier alinéa, en **remplaçant** les mots « *quatre pour cent (4%)* » par les mots « *dix pour cent (10%)* » ;
- À la fin du troisième alinéa, en **remplaçant** les mots « *quatre pour cent (4%)* » par les mots « *dix pour cent (10%)* » ;

ARTICLE 4 L'article 3.10.1, intitulé « *Présentation de l'avant-projet de lotissement* » est modifié comme suit :

- Au douzième alinéa, en **remplaçant** le « 4% » par « 10% »;

ARTICLE 5 L'article 3.13, intitulé « *Présentation du plan de lotissement* » est modifié comme suit :

- Au paragraphe 9, en **remplaçant** le « 4% » par « 10% »;

ARTICLE 6 L'article 2.1.3, intitulé « cas n'exigeant pas de cession de terrain ou de compensation monétaire » est modifié par l'ajout d'un nouvel alinéa qui se lira comme suit :

-Les terrains situés dans une zone agricole et dont l'opération cadastrale est faite en conformité avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.

ARTICLE 7 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

(Note explicative : Ce projet de règlement est soumis à la consultation publique, suite à laquelle il pourra être adopté à titre de règlement et soumis à l'approbation de conformité de la MRC. Il n'est pas soumis à la procédure d'approbation référendaire.)

13-12-1791

TRADUCTION – PROJET DE RÈGLEMENTS 24-13, 25-13, 26-13 ET 27-13

CONSIDÉRANT QUE les règlements 24-13, 25-13, 26-13 et 27-13 doivent être traduits en anglais;

CONSIDÉRANT QUE cette charge de travail supplémentaire viendrait nuire au fonctionnement normal du service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Nancy Draper-Maxsom

Secondé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le Conseil accepte de donner à contrat la traduction des règlements 24-13, 25-13, 26-13 et 27-13 pour une somme maximale de 1 500, 00 \$

Adoptée

13-12-1792

PATINOIRE ET SURVEILLANCE - PARC DE LUSKVILLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confie à contrat la surveillance et l'entretien annuel, y compris l'entretien hivernal de la patinoire, du parc de Luskville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des offres écrites à au moins 2 entrepreneurs;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss

Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité octroi à M. Brent Mainville le contrat pour l'entretien annuel, y compris l'entretien hivernal de la patinoire, du parc de Luskville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, tel que demandé au devis préparé à cet effet, pour la somme de **\$11 200,00**, taxe incluses.

Adoptée

13-12-1793

PATINOIRE - PARC DAVIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confie à contrat l'entretien hivernal de la patinoire du parc Davis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des offres écrites à au moins 2 entrepreneurs;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss

Secondé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité octroi à M. Christian Lauzon le contrat pour l'entretien de la patinoire du parc Davis pour la saison hivernale 2013-2014, à partir du 10 décembre 2013, tel que demandé au devis préparé à cet effet, pour la somme de **7 473, 38 \$** taxes incluses.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- | | |
|--------------------------|---|
| Jean-Claude Carisse | - Consultation pré-budgétaire |
| Mo Laidlaw | - Traduction des documents |
| Debbie Cloutier-Tremblay | - Achat de gravier
- Contrats de plus de 25 000,00\$ |
| Madeleine Carpentier | - Centre communautaire
- Assemblées pour le budget |
| David Birt | - Avantages de ne pas faire appel au même entrepreneur |

13-12-1794

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par : Dr. Jean Amyotte

Secondé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 21h15 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».